

Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance



Centre affilié universitaire

Commentaires sur le cahier de consultation pour les régions
dans le cadre des Rendez-vous de la solidarité 2009

La lutte à la pauvreté

**Une PRIORITÉ pour le CSSS Jeanne-Mance
et ses partenaires**

Novembre 2009

La lutte à la pauvreté :

une priorité pour le CSSS Jeanne-Mance et ses partenaires

Le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance offre des services de santé et des services sociaux à la population de son territoire, composée de plus de 138 490 personnes, ce qui représente 7,5 % de la population montréalaise. L'établissement regroupe les CLSC des Faubourgs, du Plateau-Mont-Royal et Saint-Louis-du-Parc ainsi que les centre d'hébergement Armand-Lavergne, Bruchési, du Centre-Ville-de-Montréal, du Manoir-de-l'Âge-d'Or, Émilie-Gamelin, Ernest-Routhier et Jean-De La Lande. Le CSSS Jeanne-Mance a une désignation de centre affilié universitaire, ce qui lui confère une mission complémentaire d'enseignement et de recherche. Le territoire du CSSS Jeanne-Mance comprend les quartiers de voisinage Saint-Louis, Mile End, Plateau-Est et Plateau-Ouest, situés dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal et Sainte-Marie, Saint-Jacques-Faubourg Saint-Laurent et Vieux-Montréal, situés dans l'arrondissement Ville-Marie.

Le CSSS Jeanne-Mance, comme tous les CSSS de la province, a le mandat d'améliorer la santé de la population de son territoire. Pour y arriver, le CSSS et ses partenaires doivent connaître de façon précise et contemporaine les caractéristiques et les besoins des personnes qui y résident. C'est pourquoi l'établissement vient de réaliser un véritable portrait de la population de son territoire, qui a donné naissance au document Quartiers à la loupe : un portrait pour l'action. Les partenaires des différentes tables de concertation locale auxquelles participe le CSSS, ainsi que le comité de vigie pour le développement social¹ ont été au cœur de cette démarche. La qualité de leur contribution a permis d'aller au-delà des chiffres et des statistiques et de qualifier de façon plus détaillée les déterminants les plus importants de la santé et du bien-être de la population du territoire.

Tout au long du processus, les analyses et les échanges ont recentré l'enjeu de la pauvreté et de ses impacts sur l'état de santé et de bien-être de la population. Les problématiques propres aux quartiers centraux, les impacts du travail atypique, les enjeux liés à l'habitation ont également animé les discussions.

¹ Comité formé en 2006 dans le cadre de l'élaboration du Projet d'organisation clinique du CSSS Jeanne-Mance. Présidé par le CSSS Jeanne-Mance, le comité est composé d'élus municipaux et scolaires des arrondissements Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal, de la CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal, de la Commission scolaire de Montréal, de la Direction de santé publique de Montréal ainsi que des tables de développement social du Plateau-Mont-Royal, du Centre-Sud et du Faubourg Saint-Laurent.

Dès sa création, le comité de vigie sur le développement social a ciblé le logement, la sécurité alimentaire et l'insertion sociale et professionnelle comme étant les enjeux de pauvreté sur lesquels il fallait agir prioritairement. L'élaboration des Quartiers à la loupe a permis de valider et de réitérer ces cibles et de mettre en lumière l'importance de l'action intersectorielle et d'une meilleure coordination interministérielle pour agir de façon efficace contre la pauvreté.

La pauvreté sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance

Plus de 37 % de la population de la population du territoire, soit près de 50 000 personnes, vivent sous le seuil de faible revenu. La situation est d'autant plus alarmante lorsque l'analyse plus précise démontre que les familles monoparentales, les personnes âgées et les enfants de moins de 6 ans sont particulièrement touchés par cette situation. Dans les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie, ce sont respectivement 62 % et 57,7 % des enfants de moins de six ans qui vivent en situation de pauvreté.

Fréquence du faible revenu avant impôt, 2005

	Familles monoparentales dirigé par une femme	Enfants de moins de 6 ans	Personnes de 65 ans et plus
RSS Montréal	41,6	37,4	28,2
CSSS Jeanne-Mance	45,8	33,7	46,1
CLSC Saint-Louis-du-Parc	46,2	31,	40,5
CLSC Plateau-Mont-Royal	35,5	17,9	40,9
CLSC des Faubourgs	55,3	55,8	53,6

Source : Recensement 2006, Statistique Canada. Traitement et analyse. Agence de la santé et des services sociaux et CSSS Jeanne-Mance.

Les données utilisées mettent en relief les écarts croissants entre les revenus des ménages les plus pauvres et ceux des plus riches. L'utilisation de plusieurs types de données s'avère nécessaire pour analyser la situation socioéconomique réelle de la population du territoire. Les données strictement axées sur le revenu moyen ont pour conséquence de camoufler les écarts de revenus et la réelle situation de pauvreté d'un bon nombre de personnes.

Revenus moyen et médian des ménages privés, 2005

	Moyen		Médian	
	Tous les ménages	Ménages d'une personne	Tous les ménages	Ménages d'une personne
RSS de Montréal	57 738	32 526	40 179	23 780
CSSS Jeanne-Mance	48 464	33 810	34 778	23 507
CLSC Saint-Louis-du-Parc	50 804	35 410	36 753	23 979
CLSC Plateau-Mont-Royal	50 257	33 732	37 846	27 310
CLSC des Faubourgs	44 613	32 835	29 935	18 892

Source : Recensement 2006, Statistique Canada. Traitement et analyse. Agence de la santé et des services sociaux et CSSS Jeanne-Mance.

Outre le revenu médian, le revenu moyen et la proportion de travailleurs atypiques, le nombre de personnes prestataires de l'aide sociale, le nombre de ménages d'une seule personne ont fait ressortir les enjeux suivants :

1. Le travail ne met pas nécessairement à l'abri de la pauvreté. Le revenu moyen des travailleurs et travailleuses à temps partiel ou qui travaillent seulement une partie de l'année est de 22 799 \$, comparativement à 47 086 \$ pour les travailleurs à temps plein. À noter qu'un travailleur sur deux du territoire occupe un emploi atypique.
2. Sur le territoire, 24,5 % des hommes et 23,7 % des femmes de 15 ans et plus ont un revenu annuel inférieur à 10 000 \$. Si ces personnes habitent seules, elles sont en situation de précarité.
3. Près de 52 % des ménages sont composés d'une seule personne.
4. Parmi les prestataires de l'aide sociale du territoire, 55,3 % le sont depuis plus de 10 ans. La persistance de la pauvreté accroît les défis liés à l'intégration sociale et professionnelle de ces personnes. Sur le territoire du CLSC des Faubourgs, 24,7 % des personnes de 15 ans et plus sont prestataires de l'aide sociale, comparativement à 12 % à Montréal.

Le portrait de la population du territoire met également en relief les liens entre la pauvreté et différentes problématiques sociales et de santé. Le décrochage scolaire, le suicide, les maladies chroniques connaissent des taux plus élevés dans les quartiers plus défavorisés. À titre d'exemple, 85 % des jeunes inscrits à l'École secondaire Pierre-Dupuis décrochent au cours de leur parcours scolaire. Le taux montréalais se situe aux alentours de 40 %.

Des enjeux de quartiers centraux

De par sa situation géographique, le territoire du CSSS Jeanne-Mance est marqué par des problématiques propres aux quartiers centraux des grands centres urbains. Il y existe une présence importante de personnes en situation d'itinérance, d'utilisateurs de drogues injectables, de travailleurs et de travailleuses du sexe et de jeunes de la rue. La pauvreté, la précarité de la santé physique et mentale et la vulnérabilité sociale marquent le quotidien de ces personnes². La présence de ressources communautaires, dont les refuges et les centres de jour et de soir, s'avère indispensable pour répondre aux besoins de base de cette population en situation de très grande précarité.

Le CSSS dispose pour sa part d'une équipe dédiée aux personnes en situation d'itinérance et une clinique jeunesse propose différents services de soins et d'accompagnement social aux jeunes de la rue. Les intervenants des équipes *outreach* constatent un nombre croissant de personnes vivant de façon permanente dans des abris de fortune qui n'ont pas recours aux ressources existantes. Ces personnes ont des problématiques importantes de santé mentale et leur état de santé se détériore rapidement dans ce contexte de vie de rue.

La pauvreté et ses impacts interpellent l'ensemble des acteurs du territoire. La priorité d'action à la lutte à la pauvreté fait consensus dans le milieu et est au cœur des actions intersectorielles. Le rôle de l'État québécois est fondamental pour lutter de façon efficace contre la pauvreté puisque la définition des politiques publiques et la redistribution des richesses sont sous sa responsabilité.

Pour la dignité, la santé et le bien-être des personnes : le rehaussement des prestations d'aide sociale

Le comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est prononcé sur les revenus minimums nécessaires à la réponse aux besoins essentiels, à la santé et à la sécurité des personnes. Dans son avis émis au gouvernement québécois en avril 2009, le comité soulignait la nécessité d'assurer un revenu minimal équivalent à 80 % des montants nécessaires pour couvrir les besoins de base, selon la mesure du panier de consommation³.

² Le CSSS Jeanne-Mance s'est manifesté à ce propos lors de la Commission parlementaire sur l'itinérance.

³ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*, mars 2009

Pour un ménage d'une personne de la région de Montréal, le montant annuel minimum nécessaire équivaut, en 2006, à 10 377 \$⁴.

Seuil de faible revenu, mesure du panier de consommation et revenu minimum requis, selon le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (en \$ 2006)

	SFR (\$ 2006)	MPC	Minimum requis
Personnes seules	17 570	12 972	10 377
Familles monoparentales	21 384	18 161	14 529
Couple sans enfant	21 384	18 161	14 529
Familles biparentales (2 enfants)	33 221	25 944	20 755

Source : Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale.⁵

Selon les paramètres en vigueur pour l'année 2007, les personnes prestataires de l'aide de dernier recours, considérées aptes à l'emploi, ont un revenu annuel disponible de 7 277 \$. Ce qui équivaut à 10 686 \$, ou 59,5 %, en dessous du seuil de faible revenu. L'écart avec la mesure du panier de consommation est de 5 714 \$, soit de 44 %⁶. La situation financière de ces personnes est catastrophique. Elle compromet leur santé et leur sécurité alors que leur revenu disponible est inférieur de 24 % à l'écart maximal tablé par le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Devant cette situation, une véritable lutte à la pauvreté doit nécessairement passer par l'augmentation de la prestation d'aide sociale. Bien que le document de consultation n'aborde pas la question de l'indexation du montant versé aux personnes prestataires de l'aide sociale ou d'un rehaussement, il n'en demeure pas moins important d'agir en ce sens.

⁴ Ce montant est de 10 750 \$ en dollars convertis 2008.

⁵ Données du CEPE, Fréchet Guy, Pierre Lancôt et Alexandre Morin, *Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, Avis au ministre*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2009, 75 pages.

⁶ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, *Le faible revenu au Québec : Un état de situation, Avis au ministre*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2008, tableau 5, p. 25

Mesurer la pauvreté : l'impact de l'indice Pampalon sur le Plateau-Mont-Royal

Le 18 novembre 2008, le CSSS Jeanne-Mance était invité à présenter un mémoire dans le cadre de l'Étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté, menée par la Commission d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêts d'agglomérations de la Ville de Montréal. Dans sa présentation, le CSSS a fait valoir les impacts négatifs de l'utilisation de l'indice québécois de défavorisation (indice Pampalon) pour qualifier la pauvreté sur le territoire montréalais ou pour répartir des budgets sociaux.

L'indice Pampalon illustre de façon particulière les zones de concentration de pauvreté. Il permet, à partir à l'aide d'indicateurs précis, d'expliquer des phénomènes de santé à l'aide d'une cartographie des zones défavorisées du territoire. Cet indice est fort utile en épidémiologie. Par exemple, on a pu établir le lien entre certaines maladies chroniques et l'obésité et la défavorisation sociale et matérielle. L'indice Pampalon s'avère toutefois inopérant lorsqu'il s'agit de caractériser la pauvreté pour une région. Les très petits noyaux de pauvreté, situés hors des zones définies de concentration, ne sont pas considérés. Des méthodes de régression géographiquement pondérées s'avèrent plus efficaces pour définir de façon spatiale la pauvreté⁷. Elles identifient à plus petite échelle les secteurs de pauvreté et montre un portrait plus précis de la situation.

L'indice Pampalon a aussi recours à des indicateurs, tel le revenu moyen, qui tendent à dissimuler les écarts et les disparités dans des territoires à forte mixité sociale. L'indice ne permet pas de mettre en relief la diversité ou l'hétérogénéité. Par exemple, plus de 50 % des résidents de 15 ans et plus du territoire du CLSC du Plateau-Mont-Royal ont un diplôme universitaire. Cependant, le domaine d'étude et le travail atypique de plusieurs les confinent en situation de pauvreté.

Comme le souligne à juste titre Anne-Marie Séguin⁸, 62,4 % de la population pauvre du territoire montréalais habite à l'extérieur des zones à forte concentration de pauvreté. Les

⁷ Voir Aparicio P, A-M Séguin et X Leloup, *Modélisation spatiale de la pauvreté à Montréal : apport méthodologique de la régression géographiquement pondérée*, *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien* 51, no 4 (2007), 412-427

⁸ A.-M. Séguin et G. Divay, *La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée*, *Lien social et Politiques- RIAC*, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, Automne 2004, 67-79.

personnes à faible revenu du Plateau-Mont-Royal font partie de ce groupe et l'indice Pampalon, a eu des effets dramatiques sur l'attribution des fonds dans ce territoire et sur la capacité d'intervenir auprès des personnes à faible revenu.

Le partenariat avec les acteurs de proximité : une stratégie essentielle de lutte à la pauvreté

Une intervention pour lutter de façon efficace contre la pauvreté requiert une action conjuguée entre les instances politiques municipales, comprenant la Ville et ses arrondissements, et les groupes communautaires. Le levier municipal est responsable de plusieurs projets en matière de développement social et urbain et a développé des stratégies et des politiques pour améliorer les conditions de vie des résidents les moins nantis. Citons par exemple la politique familiale et la stratégie d'inclusion de logements sociaux pour le développement de projet de plus de 200 unités, mis en place par la Ville de Montréal.

Afin de mettre en œuvre la stratégie d'inclusion pour les grands projets de développement immobilier, tel le projet de redéveloppement du site Radio-Canada, des unités de logement social doivent être disponibles dans le cadre du programme Accès-Logis. Le gouvernement du Québec doit être à l'affût de ces opportunités de développement et s'assurer d'offrir les conditions de mise en œuvre des différentes stratégies mises de l'avant par la Ville de Montréal.

Le CSSS Jeanne Mance travaille avec les groupes communautaires inscrits dans plusieurs secteurs d'intervention. Leur contribution est essentielle pour améliorer les conditions de vie des personnes démunies. Plusieurs de ces groupes se trouvent en situation précaire. C'est le cas notamment des banques alimentaires et de certains organismes en habitation qui offrent du soutien communautaire mais qui ne sont pas reconnus par le programme Soutien aux organismes communautaires (SOC). Un financement de base, consolidé et récurrent, doit permettre à ces groupes de poursuivre leurs actions.

L'action interministérielle et l'action intersectorielle

La lutte contre la pauvreté passe inévitablement par l'action intersectorielle, ceci en tenant compte des enjeux de formation et d'emploi. Le ministère de l'Emploi et Solidarité sociale ne doit pas être seul à mettre la main à la pâte. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui intervient déjà auprès de la population en situation de pauvreté, doit aussi être

impliqué. C'est également le cas du ministère de l'Éducation, qui doit unir ses efforts dans la lutte au décrochage scolaire.

Sur le territoire, le CSSS Jeanne-Mance et ses partenaires cherchent à créer des ponts entre les différents réseaux afin de développer une approche intersectorielle visant des résultats concrets en matière de lutte à la pauvreté. La création du comité de vigie en développement social en est un exemple. Le CSSS Jeanne Mance a invité plus de 200 partenaires des groupes communautaires et institutionnels le 29 octobre dernier à discuter des déterminants sociaux de la santé. Cette rencontre a permis d'établir des ponts avec les secteurs municipal, scolaire, de l'enfance et de la famille ayant pour but de réunir les conditions nécessaires à un travail intersectoriel efficace.

L'insertion à l'emploi : d'abord la pré-employabilité

Plusieurs organismes communautaires ont développé des approches d'insertion en pré-employabilité pour les clientèles les plus éloignées du marché du travail. Ces pratiques permettent en fait d'agir auprès de personnes qui ne sont pas en mesure de faire le saut immédiatement sur le marché du travail. La formation en pré-employabilité assure une transition entre la réalité immédiate de la personne et celle du marché du travail. Ce type de formation vise également à changer le milieu du travail, pour faire en sorte qu'il puisse s'adapter à la réalité de la personne qui voudrait l'intégrer. Ces pratiques ont fait leur preuve. Elles doivent être encouragées et financées.

Certaines initiatives locales ciblant les personnes les plus éloignées du marché du travail ont aussi fait leurs preuves. Par exemple, l'ancien Fonds des initiatives locales (FIL), gérés par la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, a permis au groupe l'Itinéraire, organisme dédié à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes ayant vécu des périodes d'itinérance, de voir le jour et de favoriser l'insertion de centaines de personnes éloignées du marché du travail. Ancrée dans la réalité locale et gestionnaire d'un fonds flexible et souple, la CDEC a pu servir de levier et favoriser la réalisation de projets structurants de réinsertion. Les critères de sélection des projets du budget d'initiatives locales ayant remplacés le FIL sont beaucoup moins adaptés aux besoins de la population la plus éloignée du marché du travail. Un fonds tel le FIL, géré localement et détenant des critères plus souples, s'avère un formidable outil pour les groupes communautaires et les personnes en situation précaire.

Appuyer le réseau d'économie sociale

Le territoire du CSSS Jeanne-Mance abrite une panoplie d'entreprises du réseau de l'économie sociale. Ces entreprises novatrices contribuent au développement économique de notre territoire et à l'intégration socioprofessionnelle de centaines de personnes. Afin d'assurer la vitalité de ce secteur de l'économie et par le fait même la réinsertion professionnelle, le gouvernement ne doit pas uniquement financer ces entreprises novatrices mais également favoriser le recours à ce type de fournisseurs à l'intérieur de ses ministères et de ses établissements. Ces entreprises, se spécialisant par exemple dans les services de traiteur ou de nettoyage, offrent des services et des produits de qualité et permettent d'insérer des personnes dans un parcours gratifiant et adaptés à leurs besoins.

Les CDEC du Québec sont des acteurs importants du développement de l'économie sociale. Par le soutien à l'implantation et au développement, par le fonds de l'économie sociale (FES) ou le service de conseil-gestion, la CDEC a permis de mettre sur pied des ressources dynamiques telles Plumeau, Chiffon et Cie, Resto-Plateau, Projet Part et Commodus. La CDEC a favorisé le réseautage de ces ressources et le partenariat avec des entreprises et institutions importantes du territoire. Pensons par exemple au projet de Radio-Canada ou au nouveau CHUM. La CDEC, ainsi que les entreprises d'économie sociale, peuvent contribuer à l'intégration des projets dans la communauté et favoriser le développement de stratégies d'embauche locale, privilégiant les personnes du territoire lorsque cela est possible.

La réflexion autour des pratiques existantes en matière d'insertion à l'emploi permet d'affirmer que le travail est un levier pour sortir des personnes de la pauvreté. Cependant, plusieurs personnes en situation de pauvreté éprouvent d'énormes difficultés à travailler d'une manière efficace en raison de problématiques sociales. Une intervention auprès des entreprises, afin qu'elles adaptent leurs ressources pour favoriser l'insertion à l'emploi de ces personnes, s'avère nécessaire. Il est également primordial d'adapter les programmes ou de mettre en place des mesures incitatives échelonnées sur de plus longues périodes, afin de permettre aux personnes aux prises avec des difficultés de s'intégrer à leur rythme.

Il est nécessaire de mentionner que le marché du travail est en transition depuis quelques années et qu'il exige des connaissances qu'il n'est pas possible d'acquérir à court ou à moyen terme pour certaines personnes. Les besoins en formation à l'emploi sont énormes pour un nombre important de citoyens et de citoyennes du territoire.

Logement social

Le CSSS Jeanne-Mance soutient la concertation locale en matière de logement social, dont la table de concertation Habiter Ville-Marie. L'objectif d'Habiter Ville-Marie est le développement d'un centre-ville habité et inclusif, en favorisant la mixité sociale et en augmentant l'offre de logements sociaux et communautaires. Cette concertation vise à favoriser la rétention de la population locale à faible et à modeste revenu dans son quartier et à atténuer les impacts négatifs et à optimiser les impacts positifs des grands projets immobiliers publics et privés sur la population locale.

Les groupes mentionnent la difficulté de développer des logements sociaux dans le centre-ville de Montréal. Les coûts d'acquisition et de rénovation s'avèrent plus élevés que dans les quartiers périphériques. Dans cette perspective et compte tenu des augmentations drastiques du coût de l'habitation au centre-ville, particulièrement pour les logements familiaux, il est important que le gouvernement mette en œuvre un plan de relance du logement social et communautaire qui prenne en compte les spécificités du centre-ville.

La question de la disparition des maisons de chambres est au cœur des préoccupations des partenaires du CSSS Jeanne-Mance et des intervenants de l'équipe oeuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance. La majorité des maisons de chambres sont situées dans les quartiers centraux. Cette formule de logement est souvent le dernier rempart avant la rue et la solution pour sortir de la rue. Ces logements sont les moins coûteux et les moins contraignants. La transformation des maisons de chambres en gîtes du passant et le changement de clientèles ciblées, telles la clientèle d'affaires ou étudiante, limite l'offre de logements pour les personnes vulnérables et les précarise davantage. La mise en place d'un programme spécifique pour la sauvegarde des maisons de chambres est urgente.

Parmi les spécificités du centre-ville, il est nécessaire d'aborder le phénomène très présent d'itinérance. Le CSSS Jeanne Mance adhère entièrement aux recommandations de la commission parlementaire sur l'itinérance qui souhaite un financement accru et pluriannuel du volet 3 du programme Accès-logis Québec : « le rehaussement et la récurrence de l'enveloppe liée au soutien communautaire et de faciliter l'accès au logement social lié au soutien communautaire aux personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance⁹ ».

⁹ Rapport de la commission parlementaire sur l'itinérance, p.32.

Sur le Plateau-Mont-Royal, une démarche d'identification des terrains et de promotion de projets de logements sociaux s'effectue depuis de nombreuses années par la corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau (ASGP). ASGP a évalué la possibilité d'aménager certains sites du territoire afin d'y construire des logements sociaux. ASGP a su créer un consensus auprès des partenaires du milieu pour faire valoir une cible de 1 000 unités de logement social afin répondre aux besoins sur le territoire du Plateau Mont-Royal.

Sécurité alimentaire : des pratiques incontournables

Qu'est ce que la sécurité alimentaire? C'est lorsque toute la population a accès en tout temps et en toute dignité à un approvisionnement alimentaire suffisant, nutritif, à un coût raisonnable et acceptable du point de vue social et culturel et lorsque les individus jouissent d'un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils ont accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés permettant des choix alimentaires éclairés. Le recours aux services en sécurité alimentaire est suscité par une capacité financière déficitaire pour parvenir à se nourrir d'une manière adéquate et régulière.

Le travail sur la sécurité alimentaire s'est développé en réseautage. Ceci a favorisé ne adaptation des ressources pour répondre à la diversité des besoins dans la communauté. Cependant, les différents projets ne sont pas financés d'une manière adéquate. Le réseau en matière de sécurité alimentaire est pertinent et demande à être soutenu financièrement et à être valorisé par les différents paliers politiques. Plusieurs ressources de ce réseau sont sous-financées d'une manière alarmante et demandent à être soutenues très rapidement. Ces ressources risquent d'être encore plus vulnérables dans les prochains mois puisque la crise économique implique déjà, selon certains, une demande accrue dans les banques alimentaires.

Adaptation des services, participation sociale et mobilisation de la communauté

La participation sociale est fondamentale dès le début dans l'élaboration et la planification des services. Le CSSS Jeanne-Mance a toujours cru en la nécessité de développer des projets adaptés à la réalité sociale des personnes vulnérables. La meilleure façon de s'adapter à la réalité des personnes vulnérables est l'approche « milieu » qui consiste à aller les voir où elles sont et de les consulter. Que ce soit dans le milieu de l'itinérance, chez les personnes ayant des problèmes de santé mentale, ou encore la population immigrante qui

ne connaît pas les ressources d'ici, les services de santé doivent faire les premiers pas et trouver des façons de les rejoindre.

Depuis quelques années, il existe une volonté de la communauté de se prononcer sur des enjeux qui la concernent. Des citoyens apportent des propos édifiants sur les perspectives de développement urbain et social. La communauté est intéressée non seulement à s'exprimer mais également à faire partie des décisions sur les changements sociaux et urbains qui auront des impacts sur sa santé et ses conditions de vie. Il faut intensifier le travail pour réunir les conditions d'une participation citoyenne des personnes à faible revenu et des personnes marginalisées.

Si la participation peut être encouragée dans toutes les couches de la communauté, nous croyons qu'une attention particulière doit être portée aux groupes de personnes plus vulnérables afin de recueillir leurs commentaires sur la prestation des services et aussi sur leurs besoins véritables en ce qui concerne les programmes sociaux de dernier recours ainsi que les programmes de formation et d'insertion à l'emploi.

Conclusion

La pauvreté est certainement l'enjeu le plus déterminant sur la santé et le bien-être des individus. La pauvreté mine la capacité des personnes à réaliser leurs objectifs et à assumer pleinement le rôle qu'elles souhaitent avoir au sein de leurs groupes et de leur communauté. La lutte à la pauvreté et aux inégalités s'avère la meilleure stratégie pour le bien-être et la santé des personnes et des communautés.

Recommandations

1. Rehausser et indexer les prestations d'aide sociale.
2. Utiliser des méthodes de mesures de la pauvreté adéquates, comprenant des indicateurs diversifiés.
3. S'assurer d'une meilleure coordination interministérielle pour une lutte à la pauvreté plus efficace.
4. Assurer le financement des entreprises d'économie sociale et instaurer des mesures pouvant les favoriser dans les appels d'offres du gouvernement, de ses ministères et des sociétés d'État.

5. Assurer le financement récurrent des groupes communautaires qui interviennent auprès des populations en situation de très grande précarité, notamment les banques alimentaires.
5. Instaurer un programme spécifique pour la préservation du parc de maisons de chambres.
6. Instaurer des mesures visant à assurer les unités de logement social nécessaires à l'application de la stratégie montréalaise d'inclusion lors de la réalisation de grands projets.
7. Adapter le programme pour la réalisation de logements sociaux à la réalité du centre-ville.
8. Mettre en place les conditions pour favoriser la participation citoyenne.